



# Charte des collectivités locales "Produits en Pays Midi Quercy"

## Pourquoi cette charte ?

Territoire à dominante rurale, l'activité agricole reste l'un des secteurs d'emploi les plus importants du Pays Midi Quercy. En 2010, l'agriculture représente 1 390 exploitations en activité (source Agreste 2010) soit près de 13% de la population active.

La grande variété géologique des sols du territoire favorise une production agricole très diversifiée avec, à l'Est, un paysage plutôt marqué par la présence d'élevages extensifs (territoire de Causse), tandis que l'Ouest est plutôt dédié à la polyculture (culture céréalière et légumière), où le maraichage, l'arboriculture et les vignes occupent une bonne partie du paysage.



Cette activité agricole constitue également le premier utilisateur de l'espace : 61 373ha sont exploités en 2010, soit 50.2% de la surface totale du territoire. Elle façonne les paysages, sources d'attraits importants pour l'accueil de nouvelles populations et la fréquentation touristique

Parallèlement, les circuits courts alimentaires connaissent aujourd'hui un fort regain d'intérêt. Les récentes crises alimentaires (vache folle, poulets à la dioxine, fraude à la viande de bœuf...), la question des déplacements et de leurs impacts sur l'environnement,...ont fait que, petit à petit, les consommateurs ont voulu redonner du sens à leurs actes d'achats, consommer des produits locaux, perçus comme de qualité et de meilleure traçabilité et soutenir une agriculture locale et durable. Cependant, les circuits courts de proximité revêtent des formes multiples et le consommateur ne sait pas toujours où trouver des produits locaux.

Cette problématique est d'autant plus vraie sur notre territoire qui accueille de plus en plus de nouveaux habitants ainsi que de nombreux touristes en période estivale et qui n'ont que partiellement accès à cette information.



Souhaitant poursuivre ses actions en faveur d'une agriculture locale et de proximité, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Midi Quercy a répondu à un appel à projet « Territoire et gouvernance alimentaire » du Réseau Rural Régional qui lui permet de définir et mettre en place une démarche territoriale inédite.

## La démarche « Produits en Pays Midi Quercy »



Fort de sa diversité gastronomique, le Pays Midi Quercy met en place une démarche territoriale de valorisation des produits locaux.

La démarche « **Produits en Pays Midi Quercy** » s'adresse à tous les acteurs du territoire, du consommateur au producteur, en passant par les restaurateurs, les acteurs touristiques, les commerçants locaux ou encore les collectivités et les métiers de bouche, qui souhaitent valoriser les produits et les savoir-faire locaux et soutenir le développement économique du territoire.

Les objectifs de la démarche sont multiples. Elle permet notamment, via la création d'outils de communication (site Internet, guide des producteurs,...) et la mise en place d'actions collectives de promotion :

- **Aux consommateurs**, d'identifier plus facilement les savoir-faire, les produits spécifiques de notre territoire et de les découvrir par différents moyens : marchés, visites, dégustation, autour d'un repas, ...
- **Aux producteurs**, de valoriser leurs produits sur le territoire, de valoriser leur métier, de dynamiser la pratique de l'achat local, de conforter la viabilité économique de leurs exploitations et de faire évoluer leurs pratiques.
- **Aux acteurs du territoire**, de mettre en avant des produits du territoire et de participer au maintien des savoir-faire locaux.

De manière générale et au-delà de la volonté de consommer des produits locaux, frais et de saison, les acteurs font le choix de participer activement au développement du territoire et au maintien des activités économiques en favorisant la création de valeur ajoutée locale.

## **Cette démarche collective est l'occasion d'initier des actions de promotion propices à la découverte de notre richesse gastronomique !**

Afin de concrétiser leur participation dans la démarche, chaque acteur signe une charte qui précise ses engagements. La présente charte a pour objectif de mobiliser les collectivités locales souhaitant s'engager en faveur d'un approvisionnement local, valorisant ainsi le patrimoine agricole et alimentaire du territoire.

Le document définit notamment les domaines d'application de la démarche et précise également les engagements des Collectivités locales du Pays Midi Quercy.



### **\*Circuits courts de proximité :**

Il n'existe pas à ce jour de définition officielle d'un circuit court de proximité mais de manière générale, voici ce qui est entendu :

Un **circuit court** est un circuit dans lequel il ne peut y avoir qu'au maximum 1 seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur (*Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2009*). A cette définition, s'ajoute la **question de la proximité géographique** entre lieu de production et lieu de consommation. S'il n'existe pas de distance officielle, il est convenu que le produit ne doit pas faire plus de 80km entre son lieu de production et son lieu de consommation. La proximité peut également être définie par des limites plus administratives, telles que les limites d'une Région, d'un département, d'un Pays,...



## Engagements des collectivités locales

Sont membres « Collectivités locales », toutes les structures publiques, signataires de ce document, situées sur le territoire du Pays Midi Quercy et répondant aux critères énoncés ci-dessous :

### **Les collectivités locales s'engagent à :**

- Respecter le code des marchés publics
- Lors de l'organisation de réception amenant à la mise en place d'un buffet/apéritif/repas, s'approvisionner dans la mesure du possible et selon les conditions inhérentes aux marchés publics, auprès des producteurs, artisans « métiers de bouche » et commerçants du Pays Midi Quercy, et notamment les signataires de la démarche « *Produits en Pays Midi Quercy* ».
- Préciser le nom du producteur ainsi que le lieu de production à côté des produits proposés\*. Dans le cas où le/les produit(s) sont fournis par un signataire de la démarche « *Produits en Pays Midi Quercy* », y faire référence.  
*\*Utilisation du chevalet et des outils de communication « Produits en Pays Midi Quercy »*
- Respecter la saisonnalité des produits frais,
- Dans la mesure du possible, associer l'achat local des produits alimentaires à la mise en place d'une démarche plus générale d'éco-responsabilité\* (tri des déchets, choix de la vaisselle,...)  
*(\*un accompagnement local peut être envisagé sous certaines conditions)*
- Être prescripteur de la démarche auprès des acteurs du territoire et du grand public
- Pour les collectivités et/ou structures publiques en charge d'une Restauration Hors Domicile, engager une réflexion sur l'approvisionnement des produits, sa valorisation auprès des convives ainsi que sur des actions transversales liées notamment à la réduction du gaspillage alimentaire, à la mise en place de projets pédagogiques,...
- Participer autant que possible aux actions collectives initiées dans le cadre de la démarche « *Produits en Pays Midi Quercy* »
- Autoriser son inscription dans les outils de communication collectifs réalisés dans le cadre de la démarche « *Produits en Pays Midi Quercy* »
- S'engager à fournir systématiquement tout changement d'informations relatives à vos activités auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Midi Quercy (nécessaire à la conception et à l'actualisation des outils de communication)

## Engagements du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Pays Midi Quercy

- Inscrire la démarche « *Produits en Pays Midi Quercy* » dans le Plan Climat Territorial. Deux aspects seront notamment mis en avant :
  - La réduction des gaz à effet de serre en promouvant notamment la mise en place d'une logistique d'approvisionnement planifiée et performante
  - Une réduction des déchets de conditionnement et une meilleure valorisation des déchets organiques par l'utilisation de produits locaux.
- Relayer la promotion des produits et la démarche par le biais de ses propres outils de communication
- Promouvoir la commande publique responsable en particulier sur l'approvisionnement local alimentaire (cantines scolaires, CLSH, EPHAD,..)

- Plus globalement, soutenir le maintien d'une agriculture durable, garante d'une qualité territoriale, en favorisant la transmission et l'installation d'agriculteurs et en maîtrisant l'artificialisation des terres arables.



### Engagements de l'Association de Développement Rural en Pays Midi Quercy

- Accompagner techniquement l'élaboration d'actions collectives
  - Développer des actions de communication communes afin de valoriser l'alimentation locale durable de manière générale (animation et développement du site Internet dédié à la démarche, impressions de documents type guide/flyer,...)
  - Développer des outils de travail collaboratif facilitant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'alimentation en Pays Midi Quercy

---

Je soussigné(e) :.....  
Avoir pris connaissance de la charte des collectivités locales en circuits courts du Pays Midi Quercy, en accepte le contenu et m'engage à la respecter pour une durée de 3 ans.

Fait en trois exemplaires,

Le ..... À .....

Pour le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays  
Midi Quercy

Pour l'Association de Développement Rural en  
Pays Midi Quercy

Le Président  
Christian MAFFRE

Le Président  
Pierre MASSEREY

Pour la collectivité/structure publique



## Démarche à suivre :

**Merci de retourner la charte des collectivités locales « Produits en Pays Midi Quercy » signée et de compléter la fiche d'identité ci-dessous.**

Le signataire de la présente charte s'engage pour une période de 3 ans et accepte une éventuelle visite de contrôle du comité de suivi chargé de suivre la démarche.

Ce comité de suivi se réunira à minima une fois par semestre pour suivre l'évolution des engagements et étudier les adhésions nécessitant une concertation.

De plus, le signataire s'engage également à fournir tout document permettant de vérifier le respect des engagements précisés dans la charte. En cas de non respect des engagements, le comité de suivi se donne le droit de radier le signataire.

### Contact :

Association de Développement Rural du Pays Midi Quercy  
Dans les locaux du PETER Pays Midi Quercy  
12 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE

Coordonnées : 05 63 24 60 64 / [circuitscourts-pmq@orange.fr](mailto:circuitscourts-pmq@orange.fr) - Personne référente : Céline LAGARDE

### Fiche d'identité de la collectivité locale :

- Nom de la collectivité : .....
- Nom de la personne responsable de la collectivité : .....
- La collectivité signataire est-elle concernée par la restauration hors domicile ?  
 Oui  Non

Si oui, quel(s) type(s) d'établissement(s) ? .....

- Avez-vous déjà engagé une réflexion sur l'approvisionnement de cet/ces établissement(s) ?  
 Oui  Non

Précisions : .....

- Existe-t-il une personne/commission référente, liée à cette RHD (élu en charge de la scolarité ? des affaires sociales ? de l'environnement ?...)  
 Oui  Non

Si oui, pouvez-vous préciser sa civilité (Nom/prénom) ? .....

- La collectivité signataire est-elle déjà engagé dans l'achat local pour l'organisation de ces pots d'accueil/de l'amitié/autres manifestations?  
 Oui  Non

- Si oui, pouvez-vous préciser les producteurs/commerces locaux/artisans métiers de bouche auprès de qui la collectivité à l'habitude de s'approvisionner ? .....